

DÉCÈS

L'Université de Liège a été cruellement éprouvée pendant l'année académique 1966-1967.

Léon Graulich

décédé le 22 décembre 1966

Discours prononcé aux obsèques par M. le Professeur Claude RENARD, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université.

C'est avec un inexprimable sentiment de déchirement que l'Université adresse l'ultime hommage de son admiration, de sa reconnaissance et de son affection au Recteur et au Professeur LÉON GRAULICH.

Elle vient de perdre un homme qui était en quelque sorte devenu le symbole d'elle-même, qui incarnait au plus haut point les vertus et les talents du savant, du maître et plus simplement de l'homme de bien.

Rarement, vie aura été plus vouée à notre Maison. Dès 1912, LÉON GRAULICH devient chargé de cours à la Faculté de Droit. Il était âgé de 25 ans. Professeur extraordinaire en 1919, il devient professeur ordinaire en 1922 ; il est chargé d'enseignements de droit civil et de droit international privé.

Pendant ces 45 années, le rayonnement et l'éclat de son enseignement n'ont cessé de grandir et de s'affirmer ; le prestige que lui donne sa science, sa droiture, sa bonté ferme, sa sagesse font de lui la personnification même du professeur aux yeux des étudiants, l'arbitre presque

toujours écouté de sa Faculté, et quand il deviendra Recteur aux moments les plus difficiles, la conscience même de l'Université.

Professeur, Léon GRAULICH l'était par les fibres les plus profondes de son être ; à aucun instant, il ne s'est détourné de cet idéal qu'il s'était fixé dès le départ : être un professeur avant toute chose. Son autorité sur les étudiants venait d'abord de leur conscience de se voir apporter par leur Maître le résultat d'une recherche minutieuse, exhaustive et impeccable ; ensuite, d'une admirable clarté, aussi éloignée de la facilité que de la subtilité ; enfin et surtout, de la chaleur de communion humaine qui se dégageait de lui. Son rayonnement débordait le champ intellectuel ; entre lui et ses étudiants s'établissait une union profonde ; pour les élever à lui, il savait descendre vers eux et cela est plus une vertu du cœur qu'un talent de l'esprit. C'est ce qui explique son choix parmi les divers éclairages sous lesquels le droit peut être saisi ; il l'appréhende essentiellement sous ses aspects historiques et sociaux ; l'ordre juridique est pour lui une tradition vivante et donc évolutive, toute tendue vers le progrès social et humain, mais solidement amarrée aux grands principes de liberté et de dignité humaine.

C'est la générosité de son tempérament qui le porte, au début de sa carrière, à s'intéresser au travail des femmes et des enfants, au travail dans les mines. Cette même générosité le conduit à ne jamais ménager son temps aux étudiants et aux chercheurs en butte aux complexités de la science juridique, à ne jamais faire défaut : ceux, toujours plus nombreux, qui cherchent auprès de lui un conseil, un appui, un réconfort dans leurs difficultés, leurs inquiétudes, leurs débats parfois les plus intimes.

C'est encore ce désir d'aider les étudiants qui l'amène, malgré les obstacles administratifs et financiers, à créer et à développer cette magnifique bibliothèque de la

Faculté de Droit, à laquelle l'Université a si justement donné son nom.

Appelé, à la veille de la guerre, à assumer la responsabilité du Rectorat, il va, pendant cinq redoutables années, être la lumière qui guide dans la nuit, le protecteur des professeurs et des étudiants. Il lutte avec la simplicité et la fermeté de celui qui croit passionnément aux principes sur lesquels il a fondé sa vie.

Sa prudence exclut tout opportunisme, son énergie évite tout geste inutilement ostentatoire ; menaces brutales ou tentatives insidieuses de séduction demeurent vaines contre cette force calme et inébranlable. Cette attitude lui permet d'écarter les plus grands périls qui menacent l'Université. C'est ainsi que furent sauvegardés les intérêts des professeurs écartés par l'ennemi, qu'aucun remplacement de professeur n'introduisit à l'Université des personnes indésirables, que la célébration silencieuse du 10 mai et du 11 novembre se fit chaque année dans la dignité.

C'est cependant le souci des étudiants qui demeurerait le centre vivant des préoccupations de Léon GRAULICH pendant ce long et dur Rectorat.

Ce fut lui qui créa le Service social et universitaire dont l'action discrète et efficace ne cessera de se développer. Lorsque, en 1943, l'occupant voulut imposer aux étudiants de première année une période de travail de six mois, il prend la responsabilité pleine de risques de les encourager dans leur résistance, en leur donnant les moyens de ne pas perdre un an d'étude grâce à des cours clandestins et à des sessions d'examens secrètes. Prévenu que les Allemands se préparaient à saisir les listes d'étudiants déposées au Rectorat, il alerte la résistance estudiantine et les listes disparaissent une heure avant l'arrivée des gendarmes allemands.

Toutes ces actions — et combien d'autres parmi lesquelles les innombrables démarches en faveur des personnes arrêtées par l'ennemi —, sauvegardent la dignité

morale et intellectuelle de l'Université, dont Léon GRAULICH incarnait alors l'honneur même. Est-il plus bel hommage que ces paroles du Président de l'Association générale des étudiants pendant la guerre : « Vous avez fait tout ce qu'il fallait faire et rien de ce qu'il ne fallait pas faire ».

Ces hautes vertus n'avaient en rien affaibli l'extrême délicatesse de cœur de notre grand ami disparu ; sa sévérité pour lui-même se transformait pour les autres en indulgence inépuisable. L'idéal pacificateur du droit était aussi celui de ses rapports avec les hommes.

Mon cher maître et ami, laissez-moi vous redire aujourd'hui ce que j'exprimais, il y a près de 10 ans, et que votre scrupuleuse modestie n'acceptait cependant qu'avec peine : « Votre seul contact était une richesse, votre seule présence une sécurité ; recevez-en le témoignage de tous ceux qui vous ont apprécié ».

L'Université vous remercie pour votre science inlassablement dispensée, pour votre dévouement, pour l'intégrité de votre conscience, et votre sens du devoir poussé jusqu'au sacrifice, pour votre infini respect de la personnalité d'autrui et votre cœur largement ouvert.

Vous demeurerez vivant dans la mémoire de vos disciples qui vénéreront toujours le modèle que vous leur avez donné ; vivant à la Faculté par votre esprit de sagesse et de concorde ; vivant dans toutes ces générations de juristes marqués de votre empreinte.

Vous avez rédigé d'admirables cours, des études justement réputées. Mais vous avez surtout écrit le plus beau livre qui se puisse être : celui de votre vie, un grand exemple sans faille.

Que Madame GRAULICH, votre compagne exemplaire de près de cinquante ans, qui a accepté si généreusement de vous partager avec tant de devoirs, que vos enfants et toute votre grande et belle famille si justement fière de vous, reçoivent les condoléances profondément émues de l'Université.